

Mon université ne veut pas me délivrer mes diplômes.

Par **Soooooooooy**, le 01/10/2024 à 15:50

Bonjour,

J'ai obtenu un master 2 et une licence à la Sorbonne Nouvelle il y a quelques années. L'Université refuse de me délivrer mes diplômes car je n'ai jamais passé ma journée d'appel (recensement bien effectué, il y a eu une erreur administrative je n'ai pas été convoquée). Quand bien même j'ai validé mes diplômes et ai mes relevés de notes. L'Université qui m'a laissé passer mes examens et soutenir mon M2 refuse de me délivrer mes diplômes. Je ne peux pas passer la journée d'appel car j'ai plus de 26 ans. Je dois absolument récupérer mes diplômes pour une recherche d'emploi. Que faire ? Cordialement

Par **Lorella**, le 01/10/2024 à 21:39

Contactez la médiatrice de l'enseignement supérieur

Avant cela, il faut que vous ayez fait votre demande auprès de l'université par écrit. A l'oral, cela n'a pas de valeur.

<https://www.education.gouv.fr/contacter-la-mediatrice-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur-et-les-mediateurs-10559>

Par **Soooooooooy**, le 01/10/2024 à 21:48

Bonjour Lorella,

Merci pour votre réponse.

C'est ce que j'ai fait . Celui-ci me renvoie vers le médiateur de Paris.

J'ai également contacté le médiateur de Seine Saint Denis (mon département de naissance).

Cordialement,

Par **Lorella**, le **01/10/2024 à 22:04**

Tout savoir ici

<https://www.education.gouv.fr/faire-appel-au-mEDIATEUR-de-l-EDUCATION-nATIONALE-ET-de-l-ENSEIGNEMENT-SUPERIEUR-9788>

Par **Lorella**, le **01/10/2024 à 22:10**

Vous avez pu obtenir le Baccalauréat ? vous avez passé votre permis de conduire ?

Tout savoir sur le recensement citoyen, la jdc

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24#:~:text=Chaque%20Fran%C3%A7ais%20d%C3%A8s%2016%20ans>

Par **Sooooooooy**, le **02/10/2024 à 14:20**

Bonjour Lorella, oui j'avais pu passé mon bac et même le récupérer (j'ai 30 ans).

Je n'ai jamais passé le permis.

Sujet clos : l'Université a accepté de me délivrer mes diplômes. Je conseille vraiment d'insister par mail avec tout le corps enseignant et la présidence par mail.

Une amie maître de conférence en droit a également envoyé un mail.

Ils ont finit par accepter.

Comme quoi tout est une question de volonté

PS : après vérification le médiateur de l'académie de Paris travaille pour la même université, bien joué l'impartialité :D

Par **Lorella**, le **02/10/2024 à 19:53**

Ouf ! Très bonne nouvelle ? Un souci en moins.